

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 16 avril 2018

Participants :

M. DAUMAS Fabrice	DRJSCS	M. BERNARD Jean-Marie	CRN
M. ERMEL Yannick	DRAAF	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	CRN
M. HESSE Nicolas	SGAR	M. MILLET Marc	CRN
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE		
M. LE GRILL Pierre	DRJSCS	Mme DAUTREY Clarisse	CRN
M. MANIVIT Alain	ARS	Mme HAVELETTE Françoise	CRN
M. de MOREL Eudes	SGAR	M. LEBOUCHER Denis	CRN
M. RUDANT Gaëtan	DIRECCTE	Mme QUILLIEN Joëlle	CRN
		Mme VOLF Christelle	CRN
M. ABIDI Raouf	UNSA		
M. ANQUETIL Eric	FO	M. BERTON Benjamin	Ndie Université
Mme BELLIER DE FROMONT Pascaline	FNSEA	M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
M. BELOUET Jean-Marc	CPME	M. LESUEUR Marc	Apec
Mme BONVALET Agnès	FSU	M. PRIVAT Pierre	Agefiph
Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC	Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
Mme BOUSSUMIER Laetitia	CCIR	M. SALVI Martial	Onisep
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT		
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	Invité :	
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT	M. LECOEUR Richard	CESER
M. DUFOUR Pascal	U2P		
Mme DURAND Françoise	MEDEF	Secrétariat permanent :	
M. DUTILLOY Olivier	CPME	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref
M. KAROUI Nejib	CFTC	M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref / Crefop
M. LEROY Christophe	UNSA		
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT		
M. RICCI Gilles	CGT		
M. SCELIN Philippe	CPME		
M. SOUBRANE Jean-Claude	UNAPL		
M. SOTTON Alain	FO		
M. TELLIER Ludovic	UDES		
M. TURPIN Serge	U2P		

En l'absence de Mme BUCCIO et de M. MORIN, Messieurs HESSE et MILLET co-président le Comité Plénier.

M. MILLET exprime la grande satisfaction de la Région Normandie quant aux sélections régionales qui se sont déroulées dans l'agglomération caennaise les 5 et 6 avril derniers. Un nombre conséquent d'établissements se sont mobilisés sur Caen (établissements consulaires, de branches, les lycées et instituts privés, les établissements publics, l'AFPA, la ville de Caen pour les espaces horticoles...). Une soirée a clôturé ces 2 jours regroupant près de 1 000 participants (les candidats, les coachs, les experts, les partenaires des établissements et des entreprises, les différentes institutions). Ce moment important a permis de constituer l'équipe normande.

M. MILLET remercie l'équipe de M. LÉBOUCHER pour le travail conséquent effectué au titre de la Région Normandie à l'aide des référents de pôles que sont les branches professionnelles et les consulaires. Cet « essai » permettra d'améliorer certains points pour faire de la finale nationale des Olympiades des Métiers qui débutera le 28 novembre prochain, un vrai marqueur de la jeunesse normande, de l'ambition et de la politique partagées au sein du CREFOP.

M. MILLET précise, que pour la première fois, les personnes reconnues handicapées ont été associées aux Olympiades des Métiers. Des jeunes ont concouru et sont arrivés au plus haut niveau au cours de ces sélections régionales. M. MILLET remercie M. PRIVAT pour son engagement au côté de la Région dans le cadre du dispositif « abilymphiques ».

M. MILLET évoque les incertitudes quant au financement du COFOM (Comité Olympique Français des Olympiades des Métiers).

Par ailleurs, M. MILLET précise que la Normandie est la dernière région candidate pour organiser la finale nationale des Olympiades des Métiers, aucune autre région ne s'est portée candidate à ce jour pour organiser les prochaines sélections régionales.

M. MILLET espère que cette belle dynamique autour des Olympiades des Métiers se poursuive dans les mois à venir.

En ce qui concerne le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, M. MILLET rappelle qu'à ce jour, il n'y a ni d'indications ni de feuille de route très précises. Il faudra attendre encore quelques semaines pour savoir comment le CREFOP se réunira, s'organisera, coordonnera les actions pour les années à venir. Beaucoup d'hypothèses seront donc émises lors de cette réunion. La seule certitude est que chacun fera au mieux.

La parole est donnée à M. HESSE qui rappelle l'engagement de l'Etat et du gouvernement en matière de compétences à travers la mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences (PEC) qui ont pris la suite des contrats aidés. Depuis le début de l'année, en Normandie, 856 contrats Parcours Emploi Compétences ont été signés, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale. Ces contrats ont la particularité d'introduire une notion de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Les contrats aidés débouchaient, quant à eux, trop peu souvent sur une inclusion dans l'emploi. Ces Parcours Emploi Compétences sont, en ce sens, plus exigeants pour les employeurs. La plupart des contrats PEC sont cofinancés par des collectivités locales notamment pour 25 % d'entre eux par les Conseils Départementaux. 23 % de ces contrats sont à destination des personnes en situation de handicap (grande priorité de la Ministre du Travail) et 15 % sont passés dans les quartiers prioritaires de la ville. L'Etat et la Région Normandie veulent travailler sur les compétences afin d'en faire un levier d'investissement pour la France. C'est dans le cadre du grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros pour la France présenté fin 2017 par le Président de la République que les PEC trouvent leur place.

M. HESSE souhaite faire référence au déplacement de Mme la Préfète de région à Hérouville-Saint-Clair où elle a signé des Parcours Emploi Compétences à l'agence Pôle Emploi d'Hérouville et visité, ensuite, l'école de la deuxième chance soutenue par l'ensemble des membres du Comité Plénier du CREFOP, en particulier par le Conseil Régional et M. THOMAS, Vice-Président en charge de la politique de la ville et Maire d'Hérouville. Mme BUCCIO a eu également l'occasion de faire un point sur les projets de politique de la ville avec M. THOMAS.

M. HESSE rappelle ensuite que le quadripartisme est la volonté forte du Conseil Régional et de l'Etat. Quelles que soient les formules qui émaneront du projet de loi présenté le 25 avril, l'Etat sera déterminé à avoir un quadripartisme fort afin de s'appuyer sur les partenaires sociaux pour élaborer et mettre en œuvre les politiques de formation et d'emploi en Normandie. M. HESSE souligne qu'un dialogue social fort doit également être efficace, ce qui est l'objet, en grande partie, des travaux de cette réunion : la feuille de route de chacune des commissions du CREFOP permettra d'élaborer une feuille de route globale du CREFOP qui s'appuiera à la fois sur la stratégie CPRDFOP du Conseil Régional pour la partie formation et orientation et sur la partie stratégique des politiques de l'emploi portée par l'Etat en région.

1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 20 décembre 2017 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité sous-réserve des modifications qui doivent y être apportées à la demande de M. CHOULANT.

2. Feuilles de route du CREFOP et des commissions :

Les feuilles de route des commissions (cf documents pochette n° 2) sont présentées par les personnes suivantes :

- Mme DURAND pour la commission 1 (Qualité, développement des compétences et des qualifications)

Mme DURAND précise que le périmètre de la commission sera susceptible d'évoluer en fonction de la mise en place de la réforme courant 2018.

- Mme QUILLIEN pour la commission 2 (Parcours, CPRDFOP, Evaluation) qui regroupe l'ancienne commission 2 « orientation et parcours professionnels », « l'évaluation » de l'ancienne commission 3 et l'ancienne commission 6 « CPRDFOP »

- M. MICHEL pour la commission 3 (Territoires)

- M. RUDANT pour la commission 4 (Emploi, économie)

M. RUDANT précise que, quel que soit le devenir de la SCEOFP dans les prochains mois, il sera utile d'avoir une approche stratégique qui soit coordonnée sur ce sujet indépendamment du nom qu'elle pourra adopter.

M. MILLET précise que l'Assemblée Plénière du Conseil Régional a voté la mise en place, dans les semaines à venir, des contrats d'objectifs tels qu'ils existaient précédemment dans l'ex région Basse-Normandie à travers la charte qualité-emploi-formation et dans l'ex Haute-Normandie, avec les contrats d'objectifs.

M. SCÉLIN émet la même observation que celle évoquée lors du Bureau du 12 mars : les feuilles de route de chaque commission ne doivent pas être la feuille de route du CREFOP. Il avait été proposé qu'un groupe technique du Bureau se réunisse rapidement pour rédiger et mettre en œuvre la feuille de route politique du CREFOP qui doit redéfinir le fonctionnement et l'efficacité de paritarisme. Il s'agit de prendre de la hauteur au-delà des travaux réalisés par chacune des commissions, sans les remettre en cause.

Par ailleurs, M. SCÉLIN fait remarquer la redondance de certains axes des commissions 3 et 4. Une réflexion sur l'articulation est souhaitable pour éviter une superposition de travaux et afin de gagner en efficacité entre les travaux des 2 commissions.

M. MILLET trouve assez rassurant que ces 2 commissions soient en phase, cela signifie que la politique est ancrée sur nos territoires. Pour autant, chaque commission doit s'emparer des sujets avec beaucoup plus de précisions.

M. HESSE pense que le CREFOP de Normandie a besoin d'une feuille de route stratégique, unifiée, qui ne soit pas la somme des stratégies des 4 commissions. Le travail annoncé sur l'élaboration de la feuille de route doit être mené. Il précise que les travaux du CREFOP ne vont pas s'arrêter pendant le temps des débats parlementaires sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Il faut donc continuer à avancer sur la feuille de route quitte à l'ajuster dans un deuxième temps si des éléments précis de la loi, une fois promulguée, amènent à le faire.

M. MILLET partage l'avis de Messieurs SCÉLIN et HESSE sur l'élaboration d'un document unifié.

M. SCÉLIN pense que le CREFOP peut également être un lieu stratégique pour s'approprier la dimension de l'interprofessionnel ou du multi-professionnel de façon à ne pas oublier ce secteur, dans la mesure où une grosse partie de l'économie rentre dans ce champ ; il est important d'identifier les besoins en compétences et surtout, de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des mécanismes qui devront permettre le développement de l'emploi et des compétences dans cette dimension.

3. PIC – PACTE : point d'actualité

M. MILLET rappelle, que l'Assemblée Plénière de la Région a donné pouvoir en février au Président MORIN pour signer les engagements concernant le Plan d'Investissement des Compétences (PIC) en précisant bien que le périmètre allait évoluer.

M. RUDANT présente le PIC qui est l'ambition de faire face à des mutations importantes auxquelles la France est confrontée avec un cycle de mutations économiques inachevé et qui conduit au fait que les territoires continuent à avoir des modifications importantes dans leur tissu économique ; les enjeux sociaux étant parfois lourds, des projets technologiques s'accroissent avec des ambitions d'adaptation qu'il faut porter collectivement et notamment dans le domaine du numérique et un cadre des relations au travail et au salariat qui évolue et conduit à des mobilités professionnelles de plus en plus fréquentes.

Dans ce cadre-là, l'ambition du PIC s'appuie sur 5 grands principes :

- Primauté des personnes sur les dispositifs ;
- Amélioration de la capacité à analyser le besoin en compétences par secteur et par territoire ;
- Emergence d'une offre de formation et de certification plus efficace ;
- Confiance dans les acteurs et leur mise en responsabilité ;
- Grande exigence, compte tenu des enjeux financiers engagés, en matière de suivi du plan sur la base d'un certain nombre d'objectifs définis.

Le Plan d'Investissement des Compétences qui mobilisera en France 15 milliards d'euros passera par 2 étapes :

- Signature d'une convention d'amorçage, dans les prochaines semaines, destinée à amorcer le dispositif et la logique des parcours. Cette convention a commencé à être travaillée avec les différents acteurs (Pôle Emploi et le Conseil Régional). Elle pourrait conduire à 7 680 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi réparties entre le Conseil Régional et Pôle Emploi. L'idée est d'être dans une approche qualitative afin que les publics les plus éloignés de l'emploi soient amenés à l'issue du parcours vers un retour à l'emploi ;
- Pacte : construction d'un projet pour le territoire avec des moyens financiers considérables.

M. MICHEL précise que la CFDT avait déjà alerté le Bureau du CREFOP le 12 mars quant au retard pris sur le démarrage du PIC. Plus l'année avance, plus il sera difficile de pouvoir activer le plan. Pôle Emploi devra stopper ses achats de formation qu'il a déjà commencé si ce PIC venait à tarder. M. MICHEL tient donc à faire part de son inquiétude. Il rappelle que les très nombreux demandeurs d'emploi ne peuvent pas attendre, ils ont besoin de formations.

M. RUDANT entend l'inquiétude de la CFDT. Mais, le retard n'aurait des conséquences que dans l'hypothèse où, soit, cela entraverait l'effort de formation, soit cela aurait conduit les acteurs à attendre la signature de cette convention pour engager leur effort en terme de formations. Pôle Emploi s'est fortement mobilisé pour ne pas être dans une situation d'attente. Aujourd'hui, l'accord au niveau national a été obtenu sur le projet de convention qui liera l'Etat et la collectivité régionale. Il s'agit désormais d'une question de jours.

M. MILLET souhaite rassurer les membres du Comité Plénier du CREFOP : lorsque le dossier PIC a été présenté à la commission formation, aucune objection n'a été soulevée par les conseillers régionaux et le pouvoir a été donné au Président MORIN, lors de l'Assemblée Plénière, pour le signer. Il n'y a aucun sujet politique en tant que tel mais seulement un calage à mettre en place entre l'Etat et la Région.

M. LEBOUCHER précise que le PIC a déjà démarré depuis le 1^{er} janvier. La Région doit venir abonder des places supplémentaires ; l'Etat conventionne avec la Région sur la base d'un socle d'interventions (plus de 22 000 places en Normandie). Les 4 500 places supplémentaires se feront en plus des 22 000 places de l'année.

Pôle Emploi et la Région comparent actuellement les entrées en formation des 1^{ers} trimestres 2017 et 2018. Le périmètre du PIC est encore plus restreint que celui du Plan 500 000 du fait du public beaucoup plus ciblé (public non qualifié). Il faudra aller chercher ce public qui n'a peut-être plus envie de venir en formation.

M. CHOULANT précise que les organismes de formation qui travaillent avec les publics les plus éloignés de l'emploi/les moins qualifiés soulignent la grande difficulté à amener les gens vers les parcours de formation. Il y a un vrai travail à faire pour accompagner ces personnes.

M. LEFEVRE explique que la comparaison des entrées en formation aux 1^{ers} trimestres 2017 et 2018 sera finalisée à la fin de la semaine pour Pôle Emploi: Les échanges entre Pôle Emploi et la Région sont quasi-quotidiens. Il confirme qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir.

4. Présentation du process rentrée scolaire 2019 pour la carte des formations (cf document pochette n° 4)

Mme QUILLIEN évoque les nouveautés de cette année :

Cette évolution de la carte des formations ne concernera que les formations scolaires et non les formations par apprentissage compte tenu du contexte de la réforme qui devrait se traduire par un retrait de la compétence régionale en matière d'apprentissage. Le Président a donc décidé de ne pas ouvrir de nouveaux engagements dans le cadre de l'apprentissage mais tous les engagements pris seront respectés.

Il existe 2 moyens d'avoir une ouverture à la carte des formations : la procédure traditionnelle (propositions des établissements scolaires) et les projets à l'initiative de la Région ou du Rectorat. Pour la rentrée scolaire 2019, 3 projets sont proposés :

- Une mention complémentaire de niveau IV en matière d'animation et de gestion de projet dans le secteur sportif, quelle que soit la zone géographique sur la Normandie ;
- Un BTS métiers du guidage et du conseil en expertise territoriale dans le champ du tourisme, sur le secteur géographique de Bayeux – Vire ;
- Un BTS électrotechnique pour la zone d'Elbeuf – Louviers.

M. ERMEL souligne que la DRAAF est en mesure d'accepter ou non des ouvertures en janvier (en fonction des moyens notifiés par le ministère).

M. DUFOUR, pour l'U2P, regrette la position du Président MORIN quant à l'apprentissage qui, aujourd'hui, fait partie de la formation initiale.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évolution de la carte des formations rentrée scolaire 2019, M. DUFOUR souhaiterait revenir sur la partie importante « consultation des branches », d'autant plus qu'à ce jour, il n'y a plus de consultation sur l'apprentissage. Il paraît important pour l'U2P d'avoir une cohérence de la carte des formations sous statut scolaire comme sous apprentissage. Il faut laisser le temps aux branches professionnelles de bien aborder cette notion de logique de cohérence.

M. MILLET signale que la position du Président MORIN est celle de la majorité régionale et au-delà, d'une grande partie de l'Assemblée Plénière. Cette décision est prise à grand regret : la Normandie réunifiée a organisé un Grenelle pendant plusieurs mois, en a constaté les fruits dès la rentrée de septembre 2017 avec une relance assez conséquente de l'apprentissage, s'est engagée auprès des partenaires dans des financements importants (CFA du Havre, CFA inter-consulaires, plateau nord de Caen...). Aujourd'hui, elle ne se réjouit pas de l'obligation de geler ses investissements faute d'avoir les compétences telles que la loi le prévoit. Il en est de la responsabilité de la Région de refuser l'ouverture d'une formation vers un établissement qui n'aurait pas la certitude de pouvoir le financer lui-même car la Région ne pourra pas le subventionner. M. MILLET rappelle que la Région Normandie participe aujourd'hui à l'équilibre financier de plus de 40 CFA. On ne sait pas demain si ces 40 CFA qui sont sujets à devoir solliciter la Région de façon récurrente pourront subvenir à leurs besoins. La Région ne peut pas accepter aujourd'hui l'ouverture d'une nouvelle formation si elle n'est pas en capacité de savoir qui financera. Au sens de la loi, aujourd'hui, la Région ne pourra pas payer car elle n'aura pas les dotations pour le faire.

M. HESSE souligne qu'il faut distinguer le temps de la discussion d'une réforme et de son élaboration et le temps de sa mise en œuvre. En tout état de cause, cette réforme quelle qu'elle soit, sera mise en œuvre à l'occasion de la rentrée 2020. Les conseils régionaux resteront donc compétents en matière d'apprentissage jusqu'à cette date. Il est inexact de penser que les financements de l'apprentissage à destination des régions sont aujourd'hui coupés. Les conseils régionaux conservent la plénitude de leurs financements via la taxe d'apprentissage au moins jusqu'à la mise en œuvre de la réforme qui prévoira peut-être, en effet, un changement de régime financier. M. HESSE ajoute que la taxe d'apprentissage perçue aujourd'hui par les conseils régionaux et qui bénéficie d'un effet d'assiette grâce à la croissance, est plus importante en 2018 qu'en 2017, et sera plus importante en 2019 qu'en 2018 et 2017. D'ici 2020, les conseils régionaux auront davantage de ressources pour l'apprentissage.

M. MILLET rappelle toutefois que la Région faisait un effort supplémentaire car elle versait plus que ce que l'Etat lui donnait en taxe d'apprentissage. Il précise que la réforme impactera la Région en janvier 2020. Les formations qui ouvriront en septembre 2018 ont été votées il y a un an, ce qui signifie qu'il y a un cycle glissant sur 18 mois entre la consultation et l'ouverture d'une formation. Ces formations sont budgétées dans l'enveloppe actuelle. Si aujourd'hui, on engageait un processus d'ouverture de la carte des formations pour septembre 2019, on ouvrirait une formation en septembre 2019 alors qu'il ne sera pas certain que la région ait les compétences au 1^{er} janvier 2020. Cette formation serait donc ouverte pour 3 mois. Si le risque devait être pris, il le serait sur des formations telles que des mentions complémentaires d'un an. Lorsqu'une formation est ouverte aujourd'hui, elle l'est dans le supérieur sur des cycles de deux ans ou de trois ans pour les BAC PRO et de moins en moins sur des cycles d'un an pour des mentions complémentaires. Cela signifie que l'engagement est pris bien au-delà du champ de compétences qui sera enlevé à la Région en 2020.

M. DUFOUR revient sur la cohérence de la carte des formations sous statut scolaire et apprentissage : la logique de cohérence qui convenait bien aux partenaires autour de la table depuis plusieurs années n'apparaît plus. Il semble toutefois indispensable qu'elle existe, qu'elle soit abordée sous une forme ou une autre et qu'elle soit actée.

M. MILLET partage l'avis de M. DUFOUR et souhaite qu'une instance ou une personne joue ce rôle d'ensemblier et d'aiguillon. Il rappelle le travail effectué ces dernières années : la mise en place du RNCP, la volonté de réduire le nombre de titres et diplômes pour qu'il y ait une certaine cohérence, la volonté de repeigner l'ensemble des titres et diplômes en France pour qu'ils soient en phase avec les besoins des entreprises et permettent l'élévation du niveau de qualification... Tout doit s'articuler pour pouvoir répondre aux besoins des entreprises tout en mettant l'apprenant au cœur du dispositif, ce qui entraîne un certain nombre de consultations pour être sûr que toutes les instances sont en phase. La réforme a peut-être pour objectif d'accélérer les choses mais il faudra faire en sorte qu'il y ait de la cohésion.

M. MILLET conclue ce point en précisant que les membres du Comité Plénier sont tous d'accord sur l'objectif à tenir à savoir répondre aux besoins des populations, de qualification des territoires et des entreprises.

5. Avis sur les habilitations des organismes de formation à former les représentants au CSE et au CHSCT

M. RUDANT rappelle que les membres des comités sociaux et économiques et des CHSCT peuvent bénéficier de formations en santé, sécurité et conditions de travail. Les organismes qui dispensent ces formations doivent être inscrits sur une liste arrêtée soit par le Ministre du travail soit par le Préfet de région.

M. LAGRANGE présente les 3 demandes de renouvellement et d'inscription sur la liste des organismes habilités à dispenser ces formations (Sauvegarde Formation, M. Christophe Calle et SAS Espace Projet) qui ont reçu un avis favorable de la Direccte (cf documents pochette n° 5):

M. CHOULANT porte à la connaissance des membres du CREFOP l'avis défavorable rendu par la CFDT (cf déclaration jointe en annexe).

M. SCELIN s'étonne de l'absence des informations administratives sur la fiche de M. Christophe Calle.

La Direccte vérifiera ces informations et complètera la fiche.

M. ABIDI souligne que l'UNSA partage les propos de la CFDT. Par ailleurs, il regrette que les documents soient transmis assez tardivement ce qui ne permet pas d'approfondir l'analyse des propositions de la Direccte. Il propose par ailleurs de les soumettre à une commission avant de les présenter lors du Comité Plénier, tout comme les certifications.

M. LAOUENAN précise que M. METAIRIE, correspondant régional de la CNCP, a sollicité Mme DURAND et M. LEBOUCHER pour réactiver, si possible courant mai, au sein de la commission 1, l'instruction des demandes d'inscription et de renouvellement au RNCP. De la même façon, il serait envisageable d'instruire dans une commission préalable les demandes relatives aux avis sur les habilitations des organismes de formation à former les représentants au CSE et au CHSCT, ce qui permettrait ensuite de raccourcir les temps d'échanges et d'apporter des avis au-delà de ceux fournis par la Direccte à travers les documents.

Les demandes d'habilitation reçoivent un avis favorable par les membres du Comité Plénier du Crefop (13 votes « pour » : CCIR, CRMA, FNSEA, UDES, Région X 4 (pouvoir de M. MORIN, M. BERNARD, M. MILLET, Mme KURDZIEL), ARS, Direccte, DRAAF, DRDJSCS, Préfecture - 6 votes « contre » : CFDT, CFE CGC, CFTC, FO, FSU, CGT - 5 abstentions : UNAPL, MEDEF, U2P, CPME, UNSA).

6. Points d'actualité – Questions diverses

Mme BONVALET fait remarquer que la prochaine réunion de la commission 2 se tiendra jeudi 19 avril, journée d'action sociale. La FSU ne sera donc pas présente à cette réunion.

En ce qui concerne les contrats d'objectifs, M. CHOULANT renouvelle la demande des organisations syndicales qui souhaitent être membres de droit et invitées. A l'ère du quadripartisme, tous les acteurs doivent être dans les contrats d'objectifs et en particulier, les représentants des salariés.

M. DUFOUR souhaiterait connaître les délais de mise en œuvre des futurs contrats d'objectifs.

Mme QUILLIEN répond que la politique de la Région en matière de contrats d'objectifs (renommés accord de partenariat) a été adoptée à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Plénière. Les négociations vont démarrer prochainement avec les différentes branches professionnelles en privilégiant celles qui avaient soit un contrat avec l'ex Haute-Normandie, soit une charte avec l'ex Basse-Normandie. Pour chaque accord de partenariat, il y aura obligatoirement 2 thématiques fortes qui seront systématiquement traitées : l'analyse de la carte des formations et l'orientation.

En l'absence d'autres questions, M. MILLET remercie les membres du CREFOP pour leur participation à ce Comité Plénier et lève la séance.

Annexe au compte rendu reprenant la déclaration faite par la CFDT
lors du Comité Plénier du Crefop du 16 avril 2018
sur les organismes de formation habilités à former les représentants au CSE et au CHSCT

« Il nous est demandé de donner un avis sur un renouvellement d’habilitation pour un organisme ayant vocation à former des représentants du personnel.

Il ne s’agit pas de former des Sauveteurs secouristes du travail, ni des agents de sécurité ni des pompiers.

On se trompe sur la mission des membres du CHSCT ou de la commission CSST du CSE.

Ils ne sont pas le service sécurité de l’entreprise.

Nous ne voyons rien sur ce qui peut leur permettre de connaître leur capacité d’intervention, de préconisation, sur le droit de retrait, la santé au travail, le document unique.

Nous ne voyons rien non plus sur le contenu pédagogique.

La CFDT donnera donc un avis défavorable sur les 3 dossiers.

La CFDT pense que les organismes de formation des organisations syndicales offrent une meilleure prestation vers les représentants du personnel. »